



Commune d'ALZING

4A rue de la Roseaie
57320 ALZING

Téléphone : 03 87 78 49 05

Télécopie : 03 87 22 20 06

Courriel : mairie.alzing@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.alzing.fr/>

**Procès-verbal provisoire
de l'état d'abandon manifeste**

- Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport établi le 11/01/2021 par Monsieur Jean-Luc CZAJA de C-Conseils (Ingénierie et études techniques) 14a, rue des Jardins 57550 MERTEN

Nous soussigné Jean-Marie EGLER, maire de la commune de 57320 Alzing
avons constaté le 23/12/2020

- que l'immeuble de type "maison d'habitation" situé à 57320 Alzing – 1 rue de la Fontaine, références cadastrales : section 1 parcelles 16 dont le propriétaire est Madame KRIER Marie-Chantal, domiciliée au Hameau d'Ecurey 4 ECUREY 55290 MONTIERS SUR SAULX, , présente pour les pieds de façade sur rue et espaces verts d'importantes traces de salissures et d'humidité, que la couverture en plaques de type "SHINGLE" est fortement détériorée, que des éléments extérieurs en bois menacent de s'effondrer, que le compteur électrique est à l'arrêt, que la porte-fenêtre de l'étage donnant sur la terrasse reste ouvert en permanence
- que le compteur d'eau a été coupé il y a une quinzaine d'année suite à une rupture de canalisation qui a entraîné une intervention des pompiers

et qu'il est en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- assèchement des murs suite au dégât des eaux
- remise en état de la toiture
- remplacement des éléments extérieurs en bois

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 11/01/2021 à 11 heures et avons signé.

Fait à Alzing le 11/01/2021

Jean-Marie EGLER, maire